

36 - LE CABILAT DU CANTON D'OUST



SEIX • Président : Patrick DELPECH Tél : 06 47 83 47 98
• Trésorier : Eliane MENDIARA Tél : 06 82 75 17 87

secteur d'influence piscicole : Le Salat et affluents du barrage de Kercabanac au confluent des ruisseaux de Rouze (rive droite) et d'Angouls (rive gauche). Le Garbet et affluents, du confluent avec le Salat au confluent avec le ruisseau de Crambau. L'Alet et affluents du confluent avec le Salat à la source. Les lacs : Alet, Aubé, La Hilette, Lacarde, Les Turguilla (Piède, Astoué, Réglisse).

dépositaires (cartes de pêche) :
• office de tourisme à Seix T 05 61 96 00 01 / 05 61 96 52 90
• Le Picou - sports loisirs à Seix T 05 61 66 89 61
• Tabac Presse «Le Salat» à Seix T 05 61 66 86 18
• Le comptoir du Garbet à Ercé T 05 61 96 58 14

CP

réserves de société : **Ruisseau d'Esbins :** Commune de SEIX
Limite amont : pont de la place de la mairie - Limite aval : confluent avec le Salat **Le Garbet :** Commune d'OUST (village) Limite amont : pont - Limite aval : centrale du Bocard **Le Salat :** Commune de Seix (village) Le canal sur toute sa longueur - Limite amont : prise d'eau - Limite aval : Maison du Haut Salat

RS

Tourisme

office de tourisme : • Seix 05 61 96 00 01

hébergements labellisés pêche : • 2 gîtes à Ercé cap : 4 pers chacun RESA : 06 82 06 80 56
• gîtes - Pyrénées A - à Ustou cap : 14 pers RESA : 09 67 83 89 34
• gîte d'étape La Colline Verte à Ustou cap : 25 pers RESA : 05 61 04 68 17
• gîte d'étape L'Escolan à Ustou cap : 25 pers RESA : 05 61 96 58 72



parcours sans tuer : **1 Le Garbet :** Commune d'Ercé (300m) - limite amont : fond de plage de Cla Mourtac - limite aval : pont de la Comanie. **2 L'Alet :** Commune du Trein d'Ustou (600 m) - limite amont : 1^{er} virage de la rivière en aval de la passerelle Founta-Margie - limite aval : pont de la promenade de Joum. **3 Le Salat :** Commune de Seix - village (400m) limite amont : prise d'eau du canal - limite aval : passerelle pharmacie (SAUF parcelles 473 et 474 rive gauche 50 m en amont de la passerelle).

ST

parcours enfants - 15 ans : **Ruisseau d'Esbins - Commune de Seix** - limite amont : chaussée du Mouly - limite aval : n°1 rue de Bagnères

PS



Fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique
Parc technologique delta sud
336 rue Antoine de Saint-Exupéry
09340 VERNIOLLE
Tel. 05 61 600 700
www.peche-ariège.com
federation@peche-ariège.com

FICHE D'INFORMATION AAPPMA

Nom AAPPMA : Le Cabillat du Canton d'Oust
Siège social : Seix
Président : DELPECH Patrick
Adresse AAPPMA : 7 le Pré du Chevalier - 09140 Seix
Tel président : 06 47 83 47 98
Courriel président : le.salat@gmail.com
Site web AAPPMA :
Facebook AAPPMA :
Trésorier : MENDIARA Eliane
Tel trésorier : 06 82 75 17 87
Linéaire ruisseaux 1^{ère} : 100 km
Linéaire rivières 1^{ère} : 62,47 km
Linéaire grandes rivières 1^{ère} : 0
Surface lacs réciprocitaires : 35,8 ha
Linéaire ruisseaux 2^{ème} : 0
Linéaire rivières 2^{ème} : 0
Linéaire grandes rivières 2^{ème} : 0
Famille poissons dominante : Salmonidés

36